

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/11/03 18h30

ORDRE DU JOUR :

- Réhabilitation église du Barry – Modification plan de financement.
- Indemnité logement des instituteurs 2003 – Avis.
- Travaux réseau eaux usées chemin des Tieulières et Saint-Etienne – Avenant.
- Mission urbaniste conseil – Convention.
- Budget communal – Virement de crédits.
- Station d'épuration – Avant projet sommaire – Demandes de subventions – Demande de récépissé de déclaration.
- Station d'épuration – Contrat ingénierie.
- Assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire – Convention.
- Questions diverses.

Présents :

Monsieur le Maire Claude Carceller.
Mesdames Blanche André, Marie-José
Debilliers, Michèle Fournel, Valérie Villar.
Messieurs François Becker, Marc Cros,
Claude Galhac, Bernard Jérez, Roland
Valgalier, Philippe Vidal.

Ont donné procuration :

Mesdames Augusta Labry, Béatrice
Willoquaux. Monsieur Yves Teilliet.

Absent excusé :

Monsieur Jean-Louis Bourgougnon.

Monsieur le Maire soumet au Conseil le procès verbal de la séance du 30 octobre 2003. Des rectifications sont apportées dans les questions diverses. Le procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.

REHABILITATION EGLISE DU BARRY – MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT :

Le 20 août dernier, le Conseil avait décidé de demander des subventions pour la réhabilitation de l'Eglise du Barry. De nouveaux textes réglementaires concernant la subvention déposée au titre des fonds européens précisent qu'elle peut atteindre 30 % du montant total au lieu de 10 % initialement prévus. Le plan de financement est donc modifié :

Conseil Général	20 %	:	41 733,60 €
Conseil Régional	20 %	:	41 733,60 €
Etat (1 % paysager)	10 %	:	20 866,80 €
Union européenne	30 %	:	62 600,00 €
Commune : solde		:	<u>41 733,60 €</u>
Coût total HT		:	208 667,60 €

Ce nouveau plan de financement est approuvé à l'unanimité.

FIXATION DE L'INDEMNITE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS 2003 – AVIS :

Monsieur le Préfet de l'Hérault sollicite l'avis du Conseil Municipal quant à la fixation de l'indemnité de logement des instituteurs. La proposition porte sur une augmentation de 1,86 % soit :

1 940 € par an pour un instituteur célibataire, veuf ou divorcé sans enfant.

2 425 € par an pour un instituteur marié avec ou sans enfant à charge et pour les instituteurs célibataires veufs ou divorcés avec enfant à charge.

Il est précisé que l'indemnité logement ne concerne que les instituteurs, les professeurs des écoles n'y ayant pas droit. De plus, elle n'est pas à la charge de la commune.

Question approuvée à l'unanimité.

TRAVAUX RESEAU EAUX USEES CHEMIN DES TIEULIERES ET SAINT-ETIENNE – AVENANT :

Pendant la réalisation des travaux, les réseaux étant en très mauvais état, il a été indispensable d'effectuer certaines réparations complémentaires non prévues au départ, notamment le remplacement de deux tronçons de canalisations.

Ce supplément de travaux se chiffre à 5 820,20 € TTC.

Approbation à l'unanimité.

MISSION URBANISTE CONSEIL - CONVENTION :

Monsieur le Maire présente au Conseil un projet de convention entre la commune et Monsieur Michel FREMOLLE, architecte urbaniste pour une mission de conseil en matière d'urbanisme à court et à long terme, et d'aide à l'étude de dossiers de permis de construire, certificats d'urbanisme...

La rémunération se ferait par vacation 210 € ou à la journée pour les dossiers importants qui nécessitent un long travail de préparation 640 €.

Approbation à l'unanimité

BUDGET COMMUNAL – VIREMENT DE CREDITS :

Ce point de l'ordre du jour est annulé car d'après la perception, il est inutile d'effectuer un virement de crédits pour le paiement des travaux du cimetière puisque le chapitre concerné est suffisamment budgétisé.

STATION D'EPURATION – AVANT PROJET SOMMAIRE - DEMANDES DE SUBVENTIONS – DEMANDE DE RECEPISSE DE DECLARATION :

Les dysfonctionnements de la station d'épuration du village en sont à un point où nous ne pouvons plus envisager de continuer ainsi. Nous avons été dans l'obligation de curer deux bassins de la station actuelle et de créer un drainage qui aurait dû exister. Les couches de sable ont été changées. Mais ces mesures ne sont que provisoires. Avec l'appui du SATESE, de la DIREN, de la Police de l'eau, nous travaillons sur un projet de remplacement de cette station.

Nous envisageons de l'implanter sur les terrains déjà acquis par la commune au bas de l'Aven. Son fonctionnement serait prévu pour 1 800 personnes. Il s'agirait d'un système de lits plantés de roseaux qui en bougeant aèrent et oxygènent les sols pour épurer. Ce type de station existe déjà et donne toute satisfaction. Il présente un grand intérêt par son faible coût de fonctionnement, nécessitant peu d'entretien, en effet, les roseaux doivent être coupés une fois par an et un nettoyage doit être effectué tous les dix ans uniquement. La station actuelle occupe une personne à temps plein en permanence (week-end y compris) plus, ponctuellement, l'aide d'une deuxième personne.

Un avant projet sommaire a été établi par la SIEE et Concerto ingénierie, pour un montant total HT de :

837 000,00 € pour la construction de la station d'épuration et de 192 400,00 € pour la création d'un réseau de transport jusqu'à la future station d'épuration.

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter le Conseil Général, l'Agence de l'Eau et l'Etat au titre de la DGE pour l'attribution d'aides en vue du financement des opérations. L'aide totale pourra s'élever à 80 % du projet.

Question approuvée à l'unanimité.

STATION D'EPURATION – CONTRAT INGENIERIE :

Un projet de contrat de maîtrise d'œuvre entre la commune et Concerto Ingénierie pour la réalisation des stations d'épuration du bourg et de Saint Etienne est soumis au vote. Son montant prévisionnel est de :

70 156 € HT.

Après explication de Monsieur le Maire, approbation à l'unanimité.

ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR L'ETAT POUR DES RAISONS DE SOLIDARITE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (ATESAT) – CONVENTION :

Monsieur Magne, représentant de la DDE (Direction Départementale de l'Equipeement) est venu présenter la mission de la subdivision concernant l'assistance technique fournie par l'Etat.

Celle-ci s'adresse aux petites communes dans le cadre d'une assistance à l'entretien et la réparation de la voirie communale, assistance pour l'étude et l'entretien d'ouvrages d'art, assistance à la sécurité routière, gestion du tableau de classement de voirie... Le coût

s'élèverait à 0,75 € par an et par habitant, à compter du premier janvier 2004, avec une réduction de 70 % pour les communes appartenant à un groupement de communes, ce qui est notre cas.

QUESTIONS DIVERSES :

- **La commission du personnel** a retenu la candidature de Monsieur Marc Clavaguera pour un Contrat Emploi Solidarité (CES). Il remplacera donc Monsieur Stéphane Cambon que l'on remercie. Son contrat sera signé pour six mois dans un premier temps.

Madame Laurent remplacera en contrat CES Madame Annie Clay qui a donné sa démission suite à la signature d'un contrat à durée indéterminée.

Le contrat CES de Monsieur Le Bail sera renouvelé, l'agent donnant entière satisfaction.

Monsieur Bégaut Claude sera embauché en C E S, pour l'entretien de Saint Etienne, des bains et de la voirie.

Des renseignements seront pris auprès de la DDTEFP (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) pour les finalités des renouvellements possibles en matière de durée de contrat.

- Rappel de la **réunion publique** du 2 décembre au sujet du tri sélectif.

- **Le Marché de Noël** se prépare bien, rendez-vous sur la place à 7 heures et 7 heures 30, le 7 décembre pour l'installation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.